

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

ré-inscription

nouvelle inscription

ÉLÈVE

NOM, Prénom

Date de naissance actif retraité

Adresse complète

Email Téléphone

Établissement scolaire et classe fréquentés à la rentrée de septembre 2022 :
.....

RESPONSABLE (S) LÉGAL (AUX) à remplir pour les élèves mineurs

	Père	Mère	Autre (précisez)
NOM			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
Email			
Responsable payeur			

DISCIPLINE(S) cochez la case

ÉVEIL à la musique (GS maternelle)
INITIATION MUSIQUE-DANSE

initiation 1 (CP)
initiation 2 (élèves issus de l'initiation 1 et CE2 débutants)
musique danse

DANSE

cycle I 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année
cycle II 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année
cycle III
adulte

MUSIQUE - CHANT

enseignement individuel 2^{ème} enseignement
formation musicale pratique(s) collective(s)
adhérent MCC TM

THÉÂTRE

éveil 9 - 11 ans initiation 12-16 ans



A l'issue de la période d'essai gratuite de 15 jours, l'inscription sera validée pour l'année scolaire.

ATTESTATION

Je soussigné(e)

agissant en tant que représentant légal de **oui non**

- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur
- en cas d'absence, je m'engage à avertir par mail ou par téléphone le professeur et/ou le secrétariat dans les plus brefs délais
- en tant qu'élève, moi et/ou mon enfant s'engage à travailler régulièrement mon instrument, être assidu et participer aux diverses manifestations proposées par mon enseignant (auditions, concerts, etc.....)
- autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite
- autorise l'exploitation sur support photographique ou informatique des photos et des films pris pendant les cours ou les spectacles, exclusivement pour la présentation et l'illustration des activités du conservatoire (bulletin municipal de la Ville de Montbard, site internet, ou tout autre support -dépliant, plaquette, affiche- diffusé par le conservatoire ou la Ville de Montbard) pour moi-même ou pour mon enfant. Je déclare céder à titre gracieux au conservatoire le droit d'utiliser mon image ou celle de mon enfant. Le conservatoire s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de ces images ainsi que des commentaires les accompagnants ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation ou à celles de mon enfant
- autorise l'utilisation de l'adresse email de l'élève ainsi que celle du responsable légal pour l'envoi d'informations concernant le conservatoire et les services municipaux
- autorise l'utilisation du numéro de portable du responsable légal pour l'envoi d'informations concernant le conservatoire et les services municipaux
- autorise l'élève à sortir seul de l'école de musique

À, le

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche est destinée à être transmise aux personnels de santé (médecins, pompiers) en cas d'urgence.

Médecin traitant : Tél :

Allergies oui non

Si oui, conduite à tenir :

Difficultés de santé à signaler et recommandations particulières :

.....

Personnes à contacter en cas d'urgence :

1 – Nom : Tél :

2 – Nom : Tél :

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements figurant sur cette fiche sanitaire de liaison, m'engage à signaler tout changement le plus rapidement possible et autorise le personnel communal ou toute autre personne mandatée par le Conservatoire à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.

À, le

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

Tarifs annuels 2022-2023		MONTBARD				HORS MONTBARD
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	
DROITS D'INSCRIPTION (obligatoire pour tous)		25 €				37 €
FRAIS DE SCOLARITÉ						
Cursus complet : instrument ou chant, formation musicale, pratique collective		195 €	156 €	100 €	44 €	292 €
Apprentissage d'un 2 ^e enseignement individuel		+98 €	+78 €	+50 €	+22 €	+146 €
Cours collectifs seuls (formation musicale, chorale, ensemble, orchestre)		49 €	40 €	26 €	12 €	73 €
Éveil musical (grande section maternelle)		41 €	33 €	23 €	12 €	61 €
INITIATION musique et/ou danse	Initiation 1	41 €	33 €	23 €	12 €	61 €
	Initiation 2					
DANSE	Cycles I-II-III	50 €	42 €	28 €	15 €	74 €
	Adultes	60 €	50 €	33 €	18 €	89 €
THÉÂTRE	9-16 ans	50 €	42 €	28 €	15 €	74 €
Location d'instruments		100 € (par famille quel que soit le nombre d'instruments loués)				

Tableau de référence pour les familles résidant MONTBARD :
les frais de scolarité sont calculés en fonction du Revenu Fiscal de Référence

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Au-delà de 71 899 €	de 26 819 € à 71 898 €	de 9 711 € à 26 818 €	de 0 € à 9 710 €

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Copie de l'avis d'impôt 2021 sur revenus 2020 (*familles résidant Montbard*)
- Copie du livret de famille (*familles nombreuses ayant 3 enfants à charge - max. 21 ans*)
- Certificat de scolarité (*pour les enfants à charge de 18 à 21 ans*)
- Certificat médical (*élèves danseurs*)
- Attestation et fiche sanitaire de liaison remplies

Information facturation :

- Adhérent MCC et/ou TM : exonération des frais de scolarité (l'instrument pratiqué au sein de l'association doit être obligatoirement celui enseigné au conservatoire)
- Familles nombreuses : demi-tarif sur les frais de scolarité

Si vous désirez régler en une seule fois, cochez la case

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ADMISSION

Article 1

L'admission des élèves au conservatoire de musique, danse et théâtre implique pour ceux-ci des droits mais aussi des devoirs, notamment le respect des prescriptions du règlement intérieur, et ce, dans l'intérêt du travail de tous.

Pour chaque année scolaire, des pré-inscriptions pour les nouveaux élèves sont prises en juin et septembre à des dates annoncées par affiches et par la presse.

Pour les élèves mineurs, les parents sont tenus de venir en personne inscrire leurs enfants au secrétariat du conservatoire de musique, danse et théâtre. Les inscriptions pour ces nouveaux élèves sont confirmées en fonction des places disponibles et après 15 jours d'essai.

La réinscription des anciens élèves est obligatoire et doit se faire en juin et avant le 15 septembre de la nouvelle année scolaire sur les imprimés disponibles au secrétariat.

A chaque rentrée scolaire, les familles résidant Montbard doivent fournir obligatoirement un justificatif de domicile pour le Trésor Public.

Article 2

Tout ancien élève qui n'aurait pas complété sa fiche de réinscription et/ ou qui ne se présenterait pas à ses deux premiers cours sera considéré comme démissionnaire.

Article 3

Les élèves s'obligent à suivre exactement tous les cours auxquels ils sont inscrits et à se conformer aux directives de travail qui leur sont données.

Ils s'obligent à participer et à être assidus à tous les exercices et toutes les manifestations organisées par le conservatoire de musique, danse et théâtre dès qu'ils sont sollicités par leur professeur.

Article 4

La discipline de chaque classe appartient à l'enseignant sous l'autorité du directeur du conservatoire de musique, danse et théâtre ou de la personne qu'il a déléguée.

Article 5

Il est demandé aux élèves de respecter les locaux, les biens et les personnes.

Article 6

Tout élève qui change d'état civil, de domicile, de mail ou de numéro de téléphone en cours d'études doit en tenir informé le secrétariat.

DISCIPLINE

Article 7

Toute absence doit être excusée le plus tôt possible auprès du secrétariat avant le cours concerné. Pour trois absences « non excusées », le conservatoire de musique, danse et théâtre envoie un billet d'absence. Sans réponse à ce courrier, l'élève sera considéré comme démissionnaire.

DISPOSITION GÉNÉRALE

Responsabilité Civile

Le conservatoire de musique, danse et théâtre est responsable des enfants pendant leurs heures de cours. Les parents doivent s'assurer de la présence des enseignants et reprendre leurs enfants dès la fin du cours.

Frais de scolarité

Les frais d'inscription et de scolarité sont fixés chaque année par une décision du Maire. Les personnes pouvant justifier d'une domiciliation en résidence principale à Montbard bénéficient de tarifs dégressifs sur le calcul du revenu fiscal de référence.

Pour le cursus instrument, un paiement trimestriel facilite le règlement des études.

Obligatoirement, un courrier doit accompagner l'abandon d'un élève. La régularisation des frais de scolarité n'est envisageable que si l'abandon de l'élève est justifié et validé par le directeur après concertation de l'enseignant et l'élève concerné, que si l'absence est de minimum 1 mois, si déménagement éloigné, si changement professionnel, si problème de santé, si congé maternité). Tout trimestre commencé est dû.

Les règlements (inscription, frais de scolarité) sont demandés par le Trésor Public.

Veillez à ce que votre assurance couvre bien les activités péri-scolaires